
**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Health Canada / Santé Canada

Bid receiving Unit/Unité de réception des soumissions
161, Promenade Goldenrod / Goldenrod Driveway
Loading dock #18/Quai de chargement #18
Tunney's Pasture/Pré Tunney
Ottawa, ON K1A 0K9
Solicitation # / # de sollicitation: 1000216246

Attn: Marie-France Gagnon

Senior Procurement and Contract Officer/
Agente principale de contrats et d'approvisionnement
Email: marie-france.gagnon2@canada.ca

**REQUEST FOR STANDING OFFER
DEMANDE DE OFFRE À COMMANDES**

Proposal To: Health Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition à:

Santé Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

Instructions : See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office – Bureau de distribution

**Health Canada / Santé Canada
200, Eglantine Driveway
Tunney's Pasture
Ottawa Ontario K1A 0K9**

Title – Sujet Trades Services at Health Canada laboratories, National Capital Region / Services de gens de métier dans les laboratoires de Santé Canada, région de la capitale nationale	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000216246	Date 2019-12-03
Solicitation Closes at 2pm - L'invitation prend fin à 14H00 on / le – 2020-01-10	Time Zone Fuseau horaire Heure d'Ottawa Time
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à :

By email – Par courriel :

Name: Marie-France Gagnon

Email: marie-france.gagnon2@canada.ca

Destination – of Goods, Services, and Construction:

Destination – des biens, services et construction :

See Herein – Voir ici

Delivery required - Livraison exigée

See Herein – Voir ici

Vendor/firm Name and address

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Facsimile No. – N° de télécopieur :

Telephone No. – N° de téléphone :

**Name and title of person authorized to sign on behalf
of Vendor/firm**

**Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom
du fournisseur/de l'entrepreneur**

**(type or print)/ (taper ou écrire en caractères
d'imprimerie)**

Signature

Date

Demande d'offres à commandes (DOC)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE.....	5
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
1.4 COMPTE RENDU	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	7
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	7
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	9
2.5 LOIS APPLICABLES	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	10
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	13
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	16
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	17
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	17
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	17
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	18
A. OFFRE À COMMANDES	18
7.1 OFFRE.....	18
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	18
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	18
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	19
7.5 RESPONSABLES	19
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	20
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	20
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	20
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	21
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	21
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE	21
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	21
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	22
7.14 LOIS APPLICABLES	22
B. CLAUSES DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	22
1 ÉNONCÉ DES BESOINS	22

2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	22
3	DURÉE DU CONTRAT	23
4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	23
5	PAIEMENT.....	23
6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	24
7	ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	24
	ANNEXE « A ».....	25
	ÉNONCÉ DES BESOINS	25
	ANNEXE « B ».....	32
	BASE DE PAIEMENT	32
	ANNEXE « C ».....	72
	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	72
	ANNEXE « D » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	73
	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	ANNEXE « E » FORMULAIRE DE PRIX POUR SOLLICITATION	74
	FORMULAIRE DE PRIX POUR DEMANDE DE SOLLICITATION.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des Besoins, la Base de paiement, La Liste de Vérification des Exigences Relatives à la Sécurité, les Exigences en Matière d'Assurance et le Formulaire de Prix pour Sollicitation.

Par le Plan d'Action Économique du Canada 2023, le gouvernement du Canada propose de supporter l'embauche d'apprentis dans les projets fédéraux de construction et d'entretien

1.2 Sommaire

1.2.1 Santé Canada a besoin de gens de métier qualifiés, titulaires d'un permis et ayant de l'expérience de travail en laboratoire pour aider au fonctionnement et à l'entretien des installations de laboratoire de Santé Canada dans la région de la capitale nationale pendant les heures normales de travail et en situation d'urgence.

Ces services seront requis pour une période initiale de deux (2) ans avec deux (2) années d'option additionnelles et feront appel à divers métiers, notamment les suivants : électricien industriel haute tension, électricien, plombier, mécanicien en réfrigération et en climatisation, couvreur, entrepreneur général, monteur de conduites de vapeur et de tuyaux, poseur de revêtement de sol, vitrier, peintre et mécanicien industriel à l'un ou plusieurs des emplacements suivants :

Édifice de la radioprotection (Laboratoire) — 775, chemin Brookfield, Ottawa, Ontario, Canada

Édifice Sir Frederick Banting (Laboratoire) — 251, promenade Sir Frederick Banting, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Laboratoire de lutte contre la maladie (Laboratoire) — 100, promenade Églantine, Pré Tunney, Ottawa, Canada

Centre de l'hygiène du milieu (Laboratoire) — 50, promenade Colombine, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Unité d'hygiène du travail (Bureau) — 70, promenade Chardon, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Les entrepreneurs qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doivent être accompagnés par un employé ou un commissionnaire à tout moment lorsqu'ils se rendent dans les installations de Santé Canada. Les entrepreneurs ayant été soumis avec succès à une enquête de sécurité verront leur autorisation de sécurité confirmée, seront ajoutés à la base de données Site Secure, et pourront se faire accorder des droits d'accès non accompagné par l'entremise du processus d'avis de travail.

Les renseignements qui doivent être utilisés pour l'élaboration du produit visé par le contrat, qui sont utilisés comme documentation de référence ou qui sont autrement mis à la disposition de l'entrepreneur doivent être non classifiés et considérés comme pouvant être communiqués au public par Santé Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne doit être mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée pour la production du produit visé par le contrat ou produite dans le cadre du présent contrat.

Les entrepreneurs qui doivent accéder à des zones d'accès restreint ne seront pas autorisés à accéder à des renseignements ou biens protégés et/ou classifiés.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2019-03-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

À la section Information générale, supprimer toutes références à Travaux Publics et Services Gouvernementaux et/ou TPSGC et insérer "Santé Canada/Agence de la Santé Publique Canada".

À la clause 05.2d : supprimer entièrement et insérer : Envoi l'offre à "Santé Canada/Agence de la Santé Publique Canada" tel que spécifié ici.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions Santé Canada (SC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Centre des documents personnels
161, Promenade Goldenrod
Pré Tunney, Ottawa, ON K1A 0K9

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;

-
- b. un individu qui s'est incorporé;
 - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

-
- c. la date de la cessation d'emploi;
 - d. le montant du paiement forfaitaire;
 - e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
 - f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
 - g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique : (quatre (4) copies papier)

Section II : Offre financière (une (1) copie papier)

Section III : Attestations (une (1) copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Dépôt direct (national et international) ;

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères obligatoires énoncés ci-dessous. Le Soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer sa conformité.

Les soumissions qui ne respecteront pas les critères obligatoires seront jugées irrecevables.

Critères techniques obligatoires			
Le Soumissionnaire doit démontrer en détail comment l'équipe de base proposée, chaque membre de l'équipe et la compagnie rencontrent les critères obligatoires ci-dessous. Le Soumissionnaire doit inclure la section/page en référence dans sa soumission. Les critères obligatoires doivent être rencontrés.			
Numéro	Critère technique obligatoire	Satisfait (cochez la case ci-dessous si vous avez satisfait à l'exigence)	Où dans la proposition peut-on trouver cette information?
CTO1	Le soumissionnaire DOIT joindre à sa proposition un profil du soumissionnaire détaillé comprenant les renseignements suivants : 1. nom officiel de l'entreprise; 2. année de constitution, d'enregistrement, etc.; 3. nombre d'employés à temps plein, veuillez énumérer sous forme de liste détaillée le nombre de compagnons et d'apprentis par métier; 4. nom du ou des directeurs de l'entreprise; 5. numéro de téléphone et de télécopieur; 6. documentation confirmant adhésion en bonne et due forme auprès de la WSIB.		
CTO2	Le soumissionnaire doit fournir une preuve de certification du Sceau rouge et/ou de certification à titre de compagnon provincial (p. ex. une photocopie du certificat ou du permis) pour chaque ressource proposée.		
CTO3	Le soumissionnaire doit confirmer qu'il peut fournir les services exigés dans les délais prévus à la section 3.4 de l'énoncé des travaux.		
CTO4	Le soumissionnaire doit inclure le plan de sécurité de l'entreprise avec leur soumission.		

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Les soumissions qui rencontrent tous les critères obligatoires, seront évaluées et marquées tel que spécifié dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissions doivent rencontrer le minimum de points requis. Les soumissions qui ne rencontrent pas le nombre minimum de points requis seront déclarées non recevables. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément.

Critères techniques cotés	Maximum de Points	Minimum de Points	Renvoi à la soumission (indiquer le # de page)
<p>CTC1</p> <p>Expérience antérieure : Le soumissionnaire possède cinq (5) années consécutives d'expérience dans son domaine acquises au cours des dix (10) dernières années dans le cadre de contrats d'une taille et d'une portée semblables à celles précisées par l'appel d'offres.</p> <p>On entend par « une taille et une portée semblables » : des installations d'utilisation ou de type semblable d'une superficie minimale de 3 000 m2 (p. ex. commerciales, industrielles, de laboratoire).</p> <p>Des points supplémentaires seront accordés aux soumissionnaires avec de l'expérience confirmée en laboratoire*.</p> <p>*Un laboratoire se définit comme étant un bâtiment possédant de l'équipement spécial et de grande valeur utilisé pour réaliser des expériences et des essais scientifiques dans les domaines de la chimie, de la biologie, de la radiation ou du confinement des animaux.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des exemples de projets ou de contrats de taille et de portée semblables qui ont été achevés au cours des cinq (5) dernières années pour justifier ce qui précède.</p> <p>Pour qu'un projet ou un contrat soit retenu, les renseignements suivants doivent être fournis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du projet ou du contrat; 2. description détaillée des services fournis; 3. durée du projet : dates de début et de fin; 4. numéro et description des ressources affectées; 5. description du rôle du soumissionnaire dans le cadre du projet ou du contrat; 6. valeur monétaire du projet ou du contrat; 7. nom du client-ressource, coordonnées de ce dernier et nom de l'organisation cliente. <p>Santé Canada pourrait communiquer avec les clients indiqués pour confirmer l'expérience du soumissionnaire.</p>	35	10	

Les soumissionnaires se verront attribuer un maximum de trente-cinq (35) points, comme suit : un (1) projet = jusqu'à deux (2) points; deux (2) projets = jusqu'à quatre (4) points; trois (3) projets = jusqu'à six (6) points; quatre (4) projets = jusqu'à huit (8) points; cinq (5) projets = jusqu'à dix (10) points; cinq (5) points supplémentaires seront accordés aux projets répodant à la description de travail en laboratoire*.			
Total des Points (minimum de 10 points)	35	/35	
CTC2 Pour le volet entrepreneur général, les soumissionnaires qui fournissent une preuve de leur enregistrement provincial auprès du Registraire des entrepreneurs et/ou de leur Association locale d'entrepreneurs généraux se verront attribuer cinq (5) points supplémentaires.	5	S/0	
Total des Points pour le volet Entrepreneur général (minimum de 10 points)	40	/40	

4.1.2 Évaluation financière

Les offrants qui répondent à tous les critères obligatoires et ont obtenu le minimum de points requis dans les critères cotés doivent être évalués sur la base de leur proposition financière. Les offrants doivent soumettre, avec leur proposition technique, une proposition financière détaillée comme indiqué à l'Annexe B.

4.1.3 Information générale

Les offrants peuvent fournir un taux horaire tout compris dans n'importe quel volet pour lequel ils se qualifient. L'évaluation du prix sera effectuée séparément pour la section des Travaux non-urgents. Le fait de ne pas fournir de taux dans la section Travaux d'urgence et Travaux urgents ne disqualifiera pas le soumissionnaire. Chaque volet sera évalué séparément. Les tarifs doivent être fournis pour la période de commande initiale et pour les deux (2) périodes optionnelles pour chaque volet auquel ils ont appliqués. Pour le volet Entrepreneur général, les offrants doivent soumissionner dans toutes les catégories.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A0027T](#) (2012-07-16) Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et

- b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 10 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 40 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a), b) et c) seront déclarées non recevables.
 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 50,000.00\$ (50)

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)			
Soumissionnaire	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale pour tous les critères cotés	NTG1: 120/135	NTG2: 98/135	NTG3: 82/135
Prix évalué de la soumission	P1: C\$60,000	P2: C\$55,000	PB* et P3: C\$50,000
*PB = Prix le plus bas			
Calculs	Note Technique Globale (NTG x 70)	Prix Évalué (PB*/PÉ x 30)	Note combinée
Bidder 1	120/135 x 70 = 62.22	50/60 x 30 = 25.00	87.22
Bidder 2	98/135 x 70 = 50.81	50/55 x 30 = 27.27	78.08
Bidder 3	82/135 x 70 = 42.52	50/50 x 30 = 30.00	72.52

** Note aux soumissionnaires : Les valeurs indiquées dans le tableau ci-haut sont seulement pour exemple.

4.2.2 BASE D'OCTROI D'UNE OFFRE À COMMANDE

Seuls les offrants ayant rencontrés les critères obligatoires et obtenus le nombre minimal de points ou plus seront considérés pour l'octroi.

Les Offres à commande seront octroyées de façon à ce que chaque catégorie ait un maximum de cinq (5) offrants.

Les commandes subséquentes seront émises basé sure les méthodes décrites à la Section 7.8.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Les entrepreneurs qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doivent être accompagnés par un employé ou un commissionnaire à tout moment lorsqu'ils se rendent dans les installations de Santé Canada. Les entrepreneurs ayant été soumis avec succès à une enquête de sécurité verront leur autorisation de sécurité confirmée, seront ajoutés à la base de données Site Secure, et pourront se faire accorder des droits d'accès non accompagné par l'entremise du processus d'avis de travail.

Les renseignements qui doivent être utilisés pour l'élaboration du produit visé par le contrat, qui sont utilisés comme documentation de référence ou qui sont autrement mis à la disposition de l'entrepreneur doivent être non classifiés et considérés comme pouvant être communiqués au public par Santé Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne doit être mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée pour la production du produit visé par le contrat ou produite dans le cadre du présent contrat.

Les entrepreneurs qui doivent accéder à des zones d'accès restreint ne seront pas autorisés à accéder à des renseignements ou biens protégés et/ou classifiés.

6.2 Exigences en matière d'assurance

Clause du Guide des CCUA M9015T (2016-01-28), Exigences en matière d'assurance – preuve de disponibilité – avant l'émission de l'Offre à commandes

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DES COMMANDES SUBSÉQUENTES

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «D».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

Les entrepreneurs qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doivent être accompagnés par un employé ou un commissionnaire à tout moment lorsqu'ils se rendent dans les installations de Santé Canada. Les entrepreneurs ayant été soumis avec succès à une enquête de sécurité verront leur autorisation de sécurité confirmée, seront ajoutés à la base de données Site Secure, et pourront se faire accorder des droits d'accès non accompagné par l'entremise du processus d'avis de travail.

Les renseignements qui doivent être utilisés pour l'élaboration du produit visé par le contrat, qui sont utilisés comme documentation de référence ou qui sont autrement mis à la disposition de l'entrepreneur doivent être non classifiés et considérés comme pouvant être communiqués au public par Santé Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne doit être mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée pour la production du produit visé par le contrat ou produite dans le cadre du présent contrat.

Les entrepreneurs qui doivent accéder à des zones d'accès restreint ne seront pas autorisés à accéder à des renseignements ou biens protégés et/ou classifiés.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Trimestriellement, dans les quinze (15) jours suivant la fin du mois de juin, septembre, décembre et mars, l'offrant **DOIT** fournir l'utilisation détaillée sous la convention de l'Offre à commande au Chargé

de projet. **Un courriel est requis par l'offrant même si il n'y a pas eu d'activité pendant la période trimestrielle visée.**

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission de l'offre à commande au 31 mars 2022.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de deux (2) périodes de un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes cinq (5) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Marie-France Gagnon
 Titre : Agente principale d'approvisionnement et contrats
 Santé Canada
 Direction générale du dirigeant principal des finances
 Direction des opérations financières
 Adresse : 200, Promenade Églantine, pièce 1124B
 Pré Tunney, Ottawa, ON K1A 0K9
 Téléphone : 613-404-6723
 Courriel : marie-france.gagnon2@canada.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet – sera fourni à l'octroi de l'Offre à commande

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
 Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Santé Canada, Direction générale des services de gestion, Direction des biens immobiliers et de la sécurité.

7.8 Procédures pour les commandes

7.8.1 : Méthode dirigée – jusqu'à \$40,000.00 (taxes applicables incluses) : les commandes subséquentes seront émises sur une base rotationnelle pour la catégorie requises commençant avec l'offrant classé le plus haut.

Pour les besoins non-urgents : Si l'offrant classé le plus haut est dans l'impossibilité de faire le travail requis à cause de non-disponibilité de ressources ou de rencontre de l'échéancier, l'offrant doit en informer le Chargé de projet **par écrit dans un délai d'un jour ouvrable** après avoir été contacté.

Le fait de ne pas fournir de confirmation de disponibilité écrite dans le délai d'un jour après avoir été contacté sera interprété comme quoi l'offrant est dans l'impossibilité de fournir les services et le Chargé de projet contactera le prochain offrant classé.

Cette étape sera répétée jusqu'à ce qu'un fournisseur puisse offrir le service tel que requis.

Pour les besoins de travaux d'urgence et de travaux urgents : Si l'offrant classé le plus haut est dans l'impossibilité de faire le travail requis à cause de non-disponibilité de ressources ou de rencontre de l'échéancier, l'Offrant doit en informer le Chargé de projet **verbalement ou par écrit dans un délai de trente (30) minutes** après avoir été contacté.

Le fait de ne pas fournir de confirmation de disponibilité écrite dans un délai de trente (30) minutes après avoir été contacté sera interprété comme quoi l'offrant est dans l'impossibilité de fournir les services et le Chargé de projet contactera le prochain offrant classé.

Cette étape sera répétée jusqu'à ce qu'un fournisseur puisse offrir le service tel que requis.

7.8.2 Méthode compétitive : De \$40,000.01 à \$750,000.00 (taxes applicables incluses); Le besoin sera compétitionné entre tous les offrants qualifiés sous la/les catégorie(s) requise(s) de l'Offre à commande en utilisant le formulaire de prix à l'Annexe E. Les fournisseurs répondront selon le délai indiqué lors de la sollicitation.

7.9 Instrument de commande subséquente

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Le formulaire suivant sera utilisé:
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 750,000.00\$ incluant les modifications et les taxes applicables.

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 12,000,000.00\$, taxes applicables incluses à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales supplémentaires indiquées à la Section 2.2.2 B Clauses et conditions uniformisées;
- d) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) Les conditions générales [2010C](#) (2018-06-21) Conditions générales – services (complexité moyenne);
- f) l'Annexe « A », Énoncé des Besoins;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « C », Exigences en matière de sécurité;
- i) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- j) l'Annexe « E », Formulaire de prix pour besoins compétitionnés et,
- k) l'offre de l'offrant en date du _____ ; ou clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » .

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.15 Clause du Guide des CCUA [M3800C](#) (2006-08-15) Estimation de coût

Clause du Guide des CCUA [M7035T](#) (2023-07-10) Liste de sous-traitants proposés

Clause du Guide des CCUA [M1004T](#) (2016-01-28) Condition du matériel – offre

B. CLAUSES DES COMMANDES SUBSÉQUENTES

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2 Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

[2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Conditions de paiement < 100K	R2550D	(2019-11-28);
OU			
CG5	Conditions de paiement > 100K	R2850D	(2019-11-28);
CG6	Retards et changements apportés aux travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends (100K à 5M)	R2880D	(2019-11-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurance	R2900D	(2008-05-12);
IG	Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission	R2710T	(2019-05-30);
IG	Services de construction < 100K	R2410T	(2019-05-30);

Appareillage électrique B1501C (2018-06-21);
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3 Terme de l'Offre à commande

3.1 Période de la commande subséquente

La période du travail sera selon la commande subséquente à l'Offre à commande

4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

5 Paiement

5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente, l'offrant sera payé taux horaire ferme tel que spécifié à l'Annexe B pour les commandes subséquentes dirigées, ou un taux horaire/prix fixe suivant la méthode compétitive selon la commande subséquente de l'Offre à commande.

5.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

5.3 Méthode de paiement

5.3.1 Pour les commandes subséquentes : H1000C (2008-05-12) Paiement unique

5.3.2 Pour les commandes subséquentes compétitionnées : H1008C Paiement mensuel

5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

Dépôt direct (national et international)

5.5 Clauses du Guide des CCUA

A9177C T1204 (2007-11-30) Demande directed du ministère client

C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes – biens et(ou) services commerciaux

6 Instructions pour la facturation

Une (1) copie de chaque facture doit être transmise à l'adresse ci-dessous et présenter les éléments suivants :

- a. les titre, numéro et code financier du Contrat;
- b. la date;
- c. une description des travaux effectués;
- d. les feuilles de temps (si le paiement est effectué selon un taux horaire ou un tarif journalier);
- e. une attestation des frais réels (éléments de frais remboursables);
- f. le montant des paiements progressifs exigés;
- g. le montant des taxes (y compris la TPS/TVH).

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.
hc.p2p.east.invoices-factures.est.sc@canada.ca et au Chargé de projet (sera fourni à l'émission de la commande subséquente.

7 Assurances

Pour les commandes subséquentes dirigées :

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Pour les commandes subséquentes compétitionnées :

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D de la méthode compétitive. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. TITRE

SERVICES DE GENS DE MÉTIER DANS LES LABORATOIRES DE SANTÉ CANADA, RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

2. PORTÉE

2.1. Introduction

Santé Canada a besoin de gens de métier qualifiés, titulaires d'un permis et ayant de l'expérience de travail en laboratoire pour aider au fonctionnement et à l'entretien des installations de laboratoire de Santé Canada dans la région de la capitale nationale pendant les heures normales de travail et en situation d'urgence.

Ces services feront appel à divers métiers, notamment les suivants : électricien industriel haute tension, électricien, plombier, mécanicien en réfrigération et en climatisation, couvreur, entrepreneur général, monteur de conduites de vapeur et de tuyaux, poseur de revêtement de sol, vitrier, peintre et mécanicien industriel, à l'un ou plusieurs des emplacements suivants :

Édifice de la radioprotection (Laboratoire) — 775, chemin Brookfield, Ottawa, Ontario, Canada

Édifice Sir Frederick Banting (Laboratoire) — 251, promenade Sir Frederick Banting, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Laboratoire de lutte contre la maladie (Laboratoire) — 100, promenade Églantine, Pré Tunney, Ottawa, Canada

Centre de l'hygiène du milieu (Laboratoire) — 50, promenade Colombine, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Unité d'hygiène du travail (Bureau) — 70, promenade Chardon, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

2.2. Objectifs du besoin

Santé Canada a l'intention d'autoriser un maximum de onze (11) offres à commandes (une [1] par métier mentionné ci-dessous), dont la durée de chacune sera de deux (2) ans à compter de la date d'émission des offres à commandes, avec deux (2) options de prolongation d'un (1) an chacune. Santé Canada retiendra jusqu'à cinq (5) entreprises par métier.

2.3. Contexte et portée précise du besoin

Santé Canada est le gardien de cinq (5) installations situées dans la RCN, dont quatre sont des installations de laboratoire hautement spécialisé et l'une est un immeuble à bureaux. Le mandat de la Direction générale des services de gestion de Santé Canada envers les locataires est de leur fournir les installations appropriées pour qu'ils puissent exécuter leurs programmes scientifiques. Bien que Santé Canada gère à l'interne les activités quotidiennes de ces installations grâce à son personnel, l'organisme a besoin de gens de métier ayant de l'expérience de travail en laboratoire et titulaires d'un permis pour fournir des services comme, sans toutefois s'y limiter, de la supervision, des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre pour mener à bien des projets mineurs de construction et de mécanique, de rénovation, d'entretien, de diagnostics et d'inspection, tant pendant les heures normales de travail qu'après celles-ci en situation d'urgence.

3. EXIGENCES

3.1. Tâches, activités, livrables et jalons

Voici une liste des métiers et des services et systèmes requis dans les installations :

Électricien industriel haute tension — installer, entretenir, mettre à l'essai, dépanner et réparer l'équipement électrique industriel et les commandes électriques connexes. Ceux-ci incluent des équipements ou des composants directement ou indirectement exposés à de l'énergie électrique, tels que des moteurs, des génératrices, des pompes et des systèmes d'éclairage. Mener des programmes d'entretien préventif et prédictif et tenir des registres d'entretien sur des sujets tels que la haute tension et le contrôle des processus.

Électricien — planifier, poser, installer, modifier, réparer, inspecter, vérifier, mettre en service, exploiter et entretenir des réseaux électriques. Les réseaux électriques incluent les systèmes de chauffage, d'éclairage, d'alimentation, de sécurité, de communication et de commandes.

Plombier — installer, réparer et entretenir des appareils sanitaires et des installations de plomberie tels que des conduits d'eau, des systèmes hydroniques, des tuyaux de drain, de renvoi et d'évent (DRE), des systèmes de chauffage à vapeur basse pression, des systèmes de canalisation de produits chimiques et des systèmes d'irrigation. Installer des systèmes spécialisés comme de la tuyauterie de gaz médical, industrielle, à air comprimé, en verre, d'adoucissement de l'eau, d'osmose inverse, de combustible, d'égoût et de traitement de l'eau, et des appareils de stockage et de débit.

Mécanicien en réfrigération et en climatisation — installer, entretenir et réparer des Unités et des systèmes industriels et institutionnels de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération. Configurer des points de référence pour l'installation, poser et installer des composants, installer du câblage pour connecter des composants à une source d'alimentation électrique et calibrer les commandes connexes. Les systèmes comprennent des tours de refroidissement, des condenseurs, des appareils de traitement d'air, etc.

Couvreur — installer, réparer et remplacer les toits plats et les toits inclinés en utilisant différentes méthodes d'application de couverture grâce à une membrane constituée de diverses matières. Installer, remplacer et réparer les bardeaux, l'ardoise, les bardeaux de fente, les carreaux, la tôle et d'autres revêtements préformés sur des toits inclinés.

Poseur de revêtement de sol — poser, remplacer et réparer une variété de revêtements de sol, notamment, sans toutefois s'y limiter, des sous-tapis, de la moquette, du vinyle, des carreaux souples, du stratifié, et des revêtements de sol en feuilles, soudés à froid et sans joints pour laboratoires.

Entrepreneur général — superviser et coordonner les projets de construction et de rénovation de bureaux et de laboratoires. Coordonner le travail des sous-traitants de différentes spécialités, comme les finisseurs de cloisons sèches, les électriciens, les plombiers, les menuisiers, les peintres, les vitriers, les poseurs de revêtement de sol et les maçons.

Monteur de conduites de vapeur et de tuyaux — configurer, poser, fabriquer, entretenir et réparer l'équipement et les systèmes de tuyauterie assurant l'écoulement de l'eau, de la vapeur, des fluides, des gaz, des produits chimiques et des combustibles. Cela inclut des systèmes de chauffage, de refroidissement, de lubrification et de la tuyauterie industrielle, comme pour les autoclaves et les laveurs de verrerie de laboratoire.

Mécanicien industriel — installer, réparer et entretenir de la machinerie ainsi que de l'équipement et des composants mécaniques industriels. Cet équipement peut comprendre des systèmes mécaniques, pneumatiques, hydrauliques, de carburant, de lubrification, de refroidissement et d'échappement. Les composants peuvent comprendre des pompes, des ventilateurs, des réservoirs, des convoyeurs, des presses, des génératrices, des hottes, des enceintes de biosécurité, de l'équipement de laboratoire, des congélateurs à température très basse et des commandes pneumatiques et hydrauliques.

Vitrier — fabriquer et installer des cadres, des entrées, des puits de lumière, des portes et des fenêtres en aluminium.

Peintre — appliquer des finis protecteurs en milieu industriel. Préparer une variété de surfaces avant d'y appliquer des matériaux comme de la peinture, des revêtements à haute résistance, des enduits hydrofuges, des enduits ignifuges, du vernis, du vernis à la gomme laque, des revêtements muraux et des finis spéciaux pour les laboratoires.

- L'entrepreneur doit s'assurer que tous les travaux respectent les normes prescrites dans le présent document.
- L'entrepreneur est responsable d'organiser et d'entreprendre tous les services nécessaires dans le but d'exécuter chaque commande demandée, y compris fournir les matériaux, le cas échéant, avec l'approbation préalable du responsable de projet.
- L'entrepreneur est responsable de vérifier l'obtention de toute information nécessaire de la part du responsable de projet de Santé Canada (SC) avant de commencer le projet, ainsi que de déterminer les procédures à suivre tout au long du projet, en plus d'autres exigences.
- L'entrepreneur doit maintenir une communication directe avec le responsable de projet de SC. Il doit adresser toute sa correspondance et ses communications au responsable de projet de SC.
- Les grandes lignes des livrables et des processus, telles que présentées dans l'énoncé des travaux fourni au moment de la demande d'appel à commandes, ne se veulent aucunement précises et n'empêchent pas l'entrepreneur de proposer des approches de rechange ou supplémentaires aux fins d'examen par le responsable de projet de SC.
- L'entrepreneur doit empêcher, lors des travaux, l'accumulation de déchets qui pourrait créer des conditions dangereuses.
- L'entrepreneur doit entreposer les déchets liquides volatils dans des contenants métalliques couverts et non pas jeter ces déchets dans des conduits pluviaux ou d'assainissement. Tout déchet de ce type doit être enlevé des lieux quotidiennement. L'entrepreneur doit fournir une ventilation adéquate lors de l'utilisation de substances volatiles ou nocives.
- L'entrepreneur est responsable de la coordination et de la direction de toutes les activités de son équipe et de ses sous-traitants. L'équipe de l'entrepreneur doit être composée de professionnels et d'experts techniques qualifiés possédant une vaste expérience pertinente et être en mesure de fournir les services décrits dans le présent document.
- L'entrepreneur doit réduire au minimum les perturbations pour les occupants de l'édifice et les interférences avec leur travail, y compris en minimisant le bruit, lorsque des travaux de démolition ou de construction ont lieu dans l'édifice ou sur la propriété.
- Si le responsable de projet de SC en fait la demande par écrit à l'entrepreneur, celui-ci doit apporter toutes les modifications demandées aux travaux réalisés dans le cadre du projet, nonobstant les approbations antérieures du responsable de projet de SC, et informer ce dernier de tout changement au temps, à l'échéancier et au budget et de toute autre répercussion en découlant.
- L'entrepreneur doit fournir au responsable de projet de SC une estimation du coût pour les changements demandés.
- L'entrepreneur doit fournir une liste des matériaux dangereux apportés sur le site ainsi que leur(s) fiche(s) de données de sécurité (FDS).
- Si l'entrepreneur emploie des apprentis, ces derniers doivent être pleinement inscrits à un programme dédié aux gens de métier lié aux services indiqués dans l'énoncé des travaux. Les apprentis doivent travailler sous la direction d'un compagnon. SC se réserve le droit de demander une preuve d'inscription à un programme dédié aux gens de métier pertinent à tout moment pendant la période de la présente offre à commandes.
- Les sous-traitants seront sous la seule responsabilité de l'entrepreneur.
- Les sous-traitants seront tous approuvés par le responsable de projet.
- Tous les sous-traitants doivent être pleinement qualifiés dans leur métier respectif et pour l'emploi précis exigé d'eux.

3.2. Spécifications et normes

Code national du bâtiment, Code national de prévention des incendies, Code canadien de l'électricité, Code canadien de la plomberie, Code canadien du travail, Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail, Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario et son règlement d'application, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015), Règlement de l'Ontario sur les certificats de l'industrie des combustibles,

Commission des normes techniques et de la sécurité, Commission des accidents du travail et tous les autres codes fédéraux, provinciaux et municipaux applicables relatifs aux métiers participant aux travaux. En cas de conflit entre toute disposition des autorités susmentionnées, la disposition la plus sévère doit s'appliquer.

Avant l'attribution d'une Offre à commande, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- preuve de suivi de la formation sur le SIMDUT 2015 et de toute autre formation applicable au travail;
- preuve de souscription auprès de la WSIB pour lui-même, ses employés et ses sous-traitants;
- plan de sécurité, y compris un système de déclaration des accidents et un plan d'intervention d'urgence;
- cotes de sécurité pour toutes les ressources proposées.

3.3. Attestations

- S'assurer que tout le personnel du fournisseur de services qui effectue des travaux sur place possède les permis et les certifications professionnels appropriés pour effectuer les travaux précisés dans le document d'appel à commandes.

3.4. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

- **Travaux d'urgence** — L'entrepreneur doit être sur place et prêt à commencer les travaux dans les **deux (2) heures** suivant l'acceptation verbale d'une commande subséquente à l'offre à commandes. On entend par « travaux d'urgence » un événement qui, en cas de non-intervention immédiate, poserait un risque immédiat aux locataires ou à l'installation et qui, s'il n'est pas redressé, augmentera davantage le niveau de danger ou les dommages à l'installation.
- **Travaux urgents** — L'entrepreneur doit être sur place et prêt à commencer les travaux dans les **huit (8) heures** suivant l'acceptation verbale d'une commande subséquente à l'offre à commandes. On entend par « travaux urgents » un problème qui, même s'il ne constitue pas une menace immédiate aux locataires ou à l'installation, pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution du mandat des programmes scientifiques ou causer la perte d'échantillons ou de recherches irremplaçables.
- **Travaux non urgents** — L'entrepreneur doit être sur place et prêt à commencer les travaux dès l'acceptation de la commande subséquente à l'offre à commandes et de l'échéancier précis connexe.

3.5. Méthode et source d'acceptation

Travaux approuvés par le chargé de projet.

3.6. Exigences en matière de rapports

Voir la section 4.2.

3.7. Évaluation du rendement

- Les entrepreneurs doivent prendre note que Santé Canada pourrait évaluer leur rendement pendant les travaux et après l'achèvement de ceux-ci. SC fondera son évaluation sur la qualité de l'exécution, la rapidité de l'exécution ainsi que la gestion du projet, du contrat et de la santé et la sécurité. Si SC juge le rendement de l'entrepreneur insatisfaisant, il pourrait suspendre indéfiniment ses privilèges de soumission dans le cadre de travaux futurs.

3.8. Procédures de contrôle de la gestion du projet

Le responsable de projet de SC est responsable de ce qui suit :

- organiser une commande entre le soumissionnaire et Santé Canada;
- organiser des visites sur place et des démonstrations de travaux, au besoin;
- accomplir les tâches générales de gestion de projet, au besoin;
- organiser des réunions au besoin pendant toute la durée de la commande faisant participer tous les membres de l'équipe de projet ainsi que des représentants de SC et de l'entrepreneur. Les réunions se tiendront généralement sur le site.

L'entrepreneur doit :

- assister aux visites sur place;
- assister aux réunions se tenant pendant toute la durée du projet;
- répondre à toutes les questions posées, au besoin;
- informer SC de l'achèvement prochain des travaux afin que l'inspection finale du site puisse être organisée avant l'émission des factures;
- demander, au besoin, par écrit à SC de fournir tout renseignement manquant nécessaire à la réalisation des travaux.

4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

4.1. Obligations de Santé Canada

Santé Canada fournira :

- l'accès à la documentation, aux rapports et aux documents définitifs au fur et à mesure qu'ils seront rendus disponibles;
- l'accès aux installations et aux zones sécurisées;
- l'accès aux quais de chargement;
- l'accès à un employé disponible pour la coordination des activités;
- des commentaires sur l'ébauche des rapports dans un délai de cinq (5) jours ouvrables;
- des réponses aux questions posées dans un délai de deux (2) jours ouvrables;
- l'accès sans frais à l'utilisation de l'énergie électrique et de l'alimentation en eau existantes aux fins des travaux de construction.

4.2. Obligations de l'entrepreneur

- Sauf indication contraire, l'entrepreneur devra utiliser son propre équipement et ses propres outils pour l'exécution du présent énoncé des travaux.
- Les titres de propriété d'équipement qui ont été achetés dans le cadre du présent contrat seront dévolus à l'État sur règlement des factures présentées et le demeureront en tout temps.
- L'entrepreneur pourrait se voir demander de fournir un rapport de service détaillé et exact, à la fin d'une visite sur place ou d'une commande, sur papier et en format électronique, qui contiendra :
 - une description détaillée de tous les travaux effectués, subdivisée en fonction de chacune des principales réparations ou installations d'équipement effectuées;
 - une liste des pièces de tous les ensembles et composants réparés ou remplacés et des articles consommables utilisés pendant l'appel de services;
 - des dessins d'ouvrage fini de tous les nouveaux systèmes et de toutes les révisions aux systèmes actuels;
 - des commentaires ou des recommandations de sa part ou de la part du personnel de service concernant les activités, les lacunes, les améliorations proposées et les coûts estimés.
- L'entrepreneur doit transporter adéquatement vers un site d'enfouissement les matériaux dont il dispose aux fins de recyclage et faire état de ceux-ci et de leur quantité à SC.

-
- Pour chaque article d'équipement acheté par l'entrepreneur, ce dernier doit en consigner le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l'équipement optionnel, le fournisseur et le prix et faire parvenir ces renseignements au responsable de projet.
 - Nonobstant le fait que l'équipement acheté dans le cadre du présent contrat devient la propriété de l'État, l'équipement devra demeurer sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur jusqu'à ce que le responsable de projet donne les instructions nécessaires à sa livraison. Pendant cette période, l'entrepreneur devra veiller à l'entretien raisonnable et approprié de l'équipement.
 - L'entrepreneur doit démontrer que le projet est entrepris selon les meilleures pratiques des métiers concernés et qu'il respecte ou dépasse les exigences de tous les codes et normes applicables.
 - L'entrepreneur doit fournir suffisamment de personnel et de supervision pour s'assurer que le calendrier des travaux est respecté.
 - Les matériaux utilisés doivent être neufs, sauf indication contraire, et doivent satisfaire aux critères de conception. L'entrepreneur doit se conformer aux plus récentes instructions imprimées du fabricant concernant les matériaux et les méthodes d'installation. Les matériaux et l'équipement doivent être homologués CSA.
 - L'entrepreneur doit enlever la graisse, la poussière, la saleté, les taches, les étiquettes, les empreintes digitales et les autres matières étrangères des surfaces intérieures et extérieures exposées à la vue qui résultent des travaux effectués dans le cadre de cette offre à commandes.
 - L'entrepreneur doit enlever et éliminer tous les débris hors site. L'entrepreneur ne peut en aucun cas utiliser une benne à ordures de SC contenue sur le site.
 - Les déplacements autour du site doivent être assujettis à toute restriction imposée par le responsable de projet de SC ou son représentant désigné.
 - L'entrepreneur ne pourra pas encombrer excessivement le site avec des matériaux et de l'équipement.
 - L'entrepreneur doit protéger adéquatement toute propriété et tout équipement de SC. L'entrepreneur devra réparer à ses frais tout dommage qu'il aura causé.
 - SC n'est pas responsable ni des dommages causés aux fournitures, aux matériaux ou à l'équipement de l'entrepreneur dans l'édifice, ni des effets personnels des employés de l'entrepreneur apportés sur le site.
 - Il est interdit de fumer à l'intérieur des édifices de Santé Canada et à moins de neuf (9) mètres des entrées.

4.3. Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Les services doivent être fournis à l'un ou plusieurs des emplacements suivants :

Édifice de la radioprotection (Laboratoire) — 775, chemin Brookfield, Ottawa, Ontario, Canada

Édifice Sir Frederick Banting (Laboratoire) — 251, promenade Sir Frederick Banting, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Laboratoire de lutte contre la maladie (Laboratoire) — 100, promenade Églantine, Pré Tunney, Ottawa, Canada

Centre de l'hygiène du milieu (Laboratoire) — 50, promenade Colombine, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

Unité d'hygiène du travail (Bureau) — 70, promenade Chardon, Pré Tunney, Ottawa, Ontario, Canada

- Les livraisons d'équipement et de matériel doivent être effectuées à l'aide des quais de chargement.
- Le stationnement n'est pas fourni et sera de la responsabilité de l'entrepreneur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

1000216246

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.4. Langue de travail

Français ou anglais

4.5 Frais de déplacement et de subsistance

S.O.

ANNEXE « B »**BASE DE PAIEMENT**

Les tarifs doivent inclure tous les coûts associés à la prestation du service conformément à l'annexe A de l'énoncé des travaux et doivent demeurer fermes pendant toute la durée de l'offre à commandes et des périodes de prolongation en option proposées. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus et doivent figurer sur la facture séparément.

Les soumissionnaires doivent fournir des offres selon les Unités de distribution demandées. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait rendre la soumission irrecevable sans autre considération.

Les quantités estimées indiquées dans le présent document sont fournies à des fins d'évaluation seulement et ne constituent en aucun cas une garantie de la part de Santé Canada.

Les heures sont définies comme suit :

Heures de travail normales : du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h
Après les heures de travail normales : du lundi au vendredi de 16h à 7h30
Fins de semaine et jours fériés

Renseignements additionnels :

Aucun paiement ne sera effectué pour des matériaux non précisés et énoncés, entre autres, comme des « fournitures d'approvisionnement d'atelier », « divers », « fournitures d'approvisionnement générales ». Tous les matériaux doivent être énumérés individuellement dans une liste détaillée contenant les matériaux utilisés et leur prix doit être établi en conséquence. Aucun pourcentage de la facture totale et/ou des frais généraux n'est autorisé pour ces matériaux.

Les matériaux et pièces de rechange seront facturés au coût en magasin établi par le soumissionnaire, plus une marge commerciale de _____ %, ne devant pas dépasser le prix de détail suggéré par le fabricant. Le soumissionnaire doit fournir à Santé Canada des copies des factures qu'il a payées à l'appui des coûts de ces articles.

Le coût en magasin est défini comme étant le coût engagé par un vendeur pour acquérir un produit ou un service précis en vue de le revendre au gouvernement. Ce coût inclut le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), plus tous frais applicables au transport à l'arrivée, au change de devises, aux droits de douane et de courtage, mais excluant les taxes de vente.

La marge commerciale est définie comme étant la différence entre le coût en magasin établi par le vendeur pour un produit ou un service et le prix de vente au gouvernement (excluant les taxes de vente) qui consiste en le coût des services nécessaires, les frais généraux admissibles et le profit.

1 - ÉLECTRICIENS

Travaux Non-urgents

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-Urgents	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
1	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
1A	Apprenti/ Main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
1B	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1C	Apprenti/ main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

2 - Plombier**Travaux Non-urgents**

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
2	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

2A	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
2B	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

2C	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

2D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

3 – MÉCANICIENS EN RÉFRIGÉRATION ET EN CLIMATISATION

Travaux Non-urgents

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 22 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
3	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
3A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
3B	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

3C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

3D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

4 – MONTEUR DE CONDUITES DE VAPEUR/DE TUYAUX

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
4	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
4A	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
4B	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
4C	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

4D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

5 - COUVREUR**Travaux Non-urgent**

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
5	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

5A	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
5B	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

5C	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

5D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

6 - POSEUR DE REVÊTEMENT DE SOL

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
6	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
6A	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
6B	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
6C	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
6D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

7 - PEINTRE

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
7	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
7A	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
7B	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
7C	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

7D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

8 – MÉCANICIEN INDUSTRIEL

Travaux Non-urgent

INITIAL PERIOD OF STANDING OFFER – FROM AWARD TO MARCH 31ST, 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
8	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
8A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
8B	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
8C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

8D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

9 – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

9H	Entrepreneur maçon général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire

9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9H	General Contractor: Site Forman	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9	Matériau/pièces de rechange	/% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

10 - VITRIER

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
10	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
10A	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
10B	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
10C	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
10D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

11 – ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL HAUTE TENSION

Travaux Non-urgent

PÉRIODE INITIALE DE L'OFFRE À COMMANDE – DE L'OCTROI AU 31 MARS 2022						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
11	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

11A	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
11B	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

11C	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

11D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

1 - ÉLECTRICIENS

Travaux Non-urgents

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-Urgents	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
1	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

1A	Apprenti/ Main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
1B	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1C	Apprenti/ main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

2 - PLOMBIER**Travaux Non-urgents**

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
2	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
2A	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
2B	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
2C	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

2D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

3 – MÉCANICIEN ET EN CLIMATISATION

Travaux Non-urgents

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
3	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
3A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
3B	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
3C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

3D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

4 – MONTEUR DE CONDUITES DE VAPEUR/DE TUYAUX

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
4	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
4A	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
4B	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
4C	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

4D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

5 - COUVREUR

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
5	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
5A	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
5B	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
5C	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

5D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

6 - POSEUR DE REVÊTEMENT DE SOL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
6	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

6A	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
6B	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

6C	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

6D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

7 - PEINTRE

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
7	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
7A	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
7B	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
7C	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

7D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

8 – MÉCANICIEN INDUSTRIEL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
8	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
8A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
8B	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
8C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
8D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

9 – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$

		Total:			200	\$
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

9H	Entrepreneur maçon général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire

9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9H	General Contractor: Site Forman	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9	Matériau/pièces de rechange	1% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		1%	1,000.00\$	\$

10 - VITRIER

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
10	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

10A	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
10B	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

10C	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

10D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

11 – ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL HAUTE TENSION

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 1 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
11	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
11A	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
11B	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$		
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$		
		/Heure	Jours fériés	\$		
		Total:				
11C	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$		
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$		
		/Heure	Jours fériés	\$		
		Total:				
11D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale			1,000.00\$	\$
		%				

1 - ÉLECTRICIENS

Travaux Non-urgents

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-Urgents	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
1	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
1A	Apprenti/ Main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
1B	Compagnon électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1C	Apprenti/ main d'oeuvre électricien	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

1D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

2 - PLOMBIER**Travaux Non-urgents**

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
2	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

2A	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
2B	Compagnon plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

2C	Apprenti/main d'oeuvre plombier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

2D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

3 – MÉCANICIEN ET EN CLIMATISATION

Travaux Non-urgents

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
3	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
3A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
3B	Compagnon mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
3C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien en réfrigération et en climatisation	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

3D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

4 – MONTEUR DE CONDUITES DE VAPEUR/DE TUYAUX

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
4	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
4A	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
4B	Compagnon monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
4C	Apprenti/main d'oeuvre monteur de conduits de vapeur/de tuyaux	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

4D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

5 - COUVREUR

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
5	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

5A	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
5B	Compagnon couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

5C	Apprenti/main d'oeuvre couvreur	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

5D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

6 - POSEUR DE REVÊTEMENT DE SOL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
6	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
6A	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
6B	Compagnon poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
6C	Apprenti/main d'oeuvre poseur de revêtement de sol	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
6D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

7 - PEINTRE

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
7	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
7A	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
7B	Compagnon peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
7C	Apprenti/main d'oeuvre peintre	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

7D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

8 – MÉCANICIEN INDUSTRIEL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
8	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
8A	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
8B	Compagnon mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
8C	Apprenti/main d'oeuvre mécanicien industriel	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

8D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

9 – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

9H	Entrepreneur maçon général	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
9	Entrepreneur contremaître de chantier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9A	Entrepreneur vitrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9B	Entrepreneur électricien général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9C	Entrepreneur plombier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire

9D	Entrepreneur charpentier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
9E	Entrepreneur peintre général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9F	Entrepreneur finisseur de cloisons sèches et plâtrier général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9G	Entrepreneur poseur de revêtement de sol général	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9H	General Contractor: Site Forman	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		

9	Matériau/pièces de rechange	/% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		/%	1,000.00\$	\$

10 - VITRIER**Travaux Non-urgent**

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
10	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
10A	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire
10B	Compagnon vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
10C	Apprenti/main d'oeuvre vitrier	/Heure	Heures normales	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$
		/Heure	Jours fériés	\$
		Total:		
10D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale	Quantité estimée	Prix calculé
		%	1,000.00\$	\$

11 – ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL HAUTE TENSION

Travaux Non-urgent

ANNÉE D'OPTION 2 – DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024						
Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux Non-urgent	Unité	Type	Prix unitaire	Quantité estimée	Prix calculé
11	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	\$
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200
11A	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$	100	
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$	50	\$
		/Heure	Jours fériés	\$	50	\$
		Total:				200

Travaux d'urgence et Travaux urgents

Item #	Catégorie de main-d'oeuvre Travaux d'urgence et Travaux urgents	Unité	Type	Prix unitaire		
11B	Compagnon électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$		
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$		
		/Heure	Jours fériés	\$		
		Total:				
11C	Apprenti/main d'oeuvre électricien industriel de haute tension	/Heure	Heures normales	\$		
		/Heure	Après heures normales et fins de semaine	\$		
		/Heure	Jours fériés	\$		
		Total:				
11D	Matériau/pièces de rechange	% de Marge commerciale			Quantité estimée	Prix calculé
		%			1,000.00\$	\$

ANNEXE « C »

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Clauses contractuelles :

Les entrepreneurs qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doivent être accompagnés par un employé ou un commissionnaire à tout moment lorsqu'ils se rendent dans les installations de Santé Canada. Les entrepreneurs ayant été soumis avec succès à une enquête de sécurité verront leur autorisation de sécurité confirmée, seront ajoutés à la base de données Site Secure, et pourront se faire accorder des droits d'accès non accompagné par l'entremise du processus d'avis de travail.

Les renseignements qui doivent être utilisés pour l'élaboration du produit visé par le contrat, qui sont utilisés comme documentation de référence ou qui sont autrement mis à la disposition de l'entrepreneur doivent être non classifiés et considérés comme pouvant être communiqués au public par Santé Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne doit être mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée pour la production du produit visé par le contrat ou produite dans le cadre du présent contrat.

Les entrepreneurs qui doivent accéder à des zones d'accès restreint ne seront pas autorisés à accéder à des renseignements ou biens protégés et/ou classifiés.

ANNEXE « D »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE POUR MÉTHODE COMPÉTITIVE

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance de la demande de sollicitation si une commande subséquente lui est émise.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

ANNEXE « E »

FORMULAIRE DE PRIX POUR DEMANDES DE SOLLICITATION

- 1) Les prix par unité prévaudront dans l'établissement du montant total prorogé. Toute erreur arithmétique dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si l'un ou l'autre des prix soumis ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

SOMME FORFAITAIRE

La somme forfaitaire désigne les travaux auxquels s'applique une entente de paiement forfaitaire.

- a) Les travaux compris dans la somme forfaitaire représentent tous les travaux non compris dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicables

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaires.

- (a) Les travaux inclus dans chaque élément sont décrits dans la section des spécifications citées en référence.
- (b) Le prix unitaire ne comprend pas les montants des travaux qui ne sont pas inclus dans le prix unitaire de l'article.
Prix de l'article.

	Référence de la spécification	Catégorie de main-d'œuvre, d'usine ou de matériel	Unité de mesur	Quantité estimée	Prix unitaire taxe(s)	Quantité supplémentaire (QE x PU) taxe(s)
MONTANT SUPPLÉMENTAIRE TOTAL (MST) Excluant les taxes applicables						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + MST) Excluant les taxes applicables
--